

Information générale

Modifié le 17 octobre 2025

Cours	
Titre	MCB3051-A-H26 - Microbiologie des aliments 2
Nombre de crédits	3
Sigle	MCB3051-A-H26
Site StudiUM	MCB3051-A-H26 - Microbiologie des aliments 2
Faculté / École / Département	Médecine / Microbiologie, infectiologie et immunologie
Trimestre	Hiver
Année	2026
Mode d'enseignement	En présentiel
Déroulement du cours	Cours théoriques – En présentiel Mercredi 08:30 à 11:30 (07 janvier au 08 avril) Aucun enregistrement disponible Local: Vérifier votre Centre étudiant Examens - En présentiel Intra 18 février 2026 08:30 à 11:30 Examens - En présentiel Final 22 avril 2026 08:30 à 11:30
Charge de travail hebdomadaire	3 - 0 - 6

Enseignant		
Dre Nassima Rabhi	Titre	Professeur responsable
	Coordonnées	nassima.rabhi@umontreal.ca
	Disponibilités	Utilisez le forum sur StudiUM pour les questions relatives au cours. Pour des préoccupations personnelles, me joindre par courriel.

Personne-ressource		
TGDE – Premier cycle	Responsabilité	Technicienne en gestion des dossiers étudiants
	Coordonnées	tgde-1er-cycle@microim.umontreal.ca
	Disponibilités	Par courriel

Description du cours	
Description simple	Approfondissement de notions de microbiologie alimentaire; l'aliment comme milieu de croissance; microflore; notions de contrôle des flores; utilisation des flores microbiennes en fabrication alimentaire et formulation.
Description détaillée	
Place du cours dans le programme	Cours préalable: MCB3050 Cours à option pour les étudiants au baccalauréat en microbiologie et immunologie

Apprentissages visés

Objectifs généraux	Au moyen d'exposés interactifs, de discussions en équipe, de lectures
---------------------------	--

et de capsules vidéo, ce cours vise à :

- Préparer les étudiants à l'évaluation et à la gestion des dangers microbiologiques dans le secteur alimentaire ;
- Démontrer aux étudiants l'importance des contrôles préventifs dans la maîtrise des risques liés aux toxi-infections alimentaires collectives ;
- Entraîner les étudiants à la prise de décisions quant à la conformité microbiologique d'un produit alimentaire.

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, les étudiants(es) seront capables de :

- Mettre en place les contrôles préventifs (ex. exigences liées au bâtiment pour garantir la salubrité des aliments) ;
 - Proposer des mesures de prévention appropriées pour la gestion des dangers microbiologique liés aux aliments ;
- Prendre des décisions quant à la conformité microbiologique d'un produit alimentaire.

Calendrier des séances

7 janvier 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	- Présentation du plan de cours. - Questionnaire sur les conceptions de départ. - Introduction - Contrôler l'environnement opérationnel afin de prévenir la contamination microbiologique dans les établissements alimentaires (contrôles préventifs ou programmes préalables).
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30
14 janvier 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	- Contrôles préventifs (programmes préalables) (suite).
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30
21 janvier 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	- Contrôler l'environnement opérationnel afin de prévenir la contamination microbiologique dans les établissements alimentaires (contrôles préventifs ou programmes préalables) (suite).
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30
28 janvier 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	- Contrôler l'environnement opérationnel afin de prévenir la contamination microbiologique dans les établissements alimentaires (contrôles préventifs ou programmes préalables) (suite).
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30

4 février 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	- Réaliser l'analyse des risques microbiologiques afin de déterminer et d'appliquer les mesures de contrôle appropriées selon le niveau de risque (Plan de contrôle préventif ou plan HACCP).
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30
11 février 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Réaliser l'analyse des risques microbiologiques afin de déterminer et d'appliquer les mesures de contrôle appropriées selon le niveau de risque (plan de contrôle préventif : plan HACCP) (suite)
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30
18 février 2026	Contenus	Examen intra
	Activités	Examen intra - En présentiel 08:30 à 11:30
	Évaluation	Examen intra 35% Couvrant la matière du 07 janvier au 11 février inclusivement.
25 février 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Interprétation des résultats microbiologiques des produits alimentaires finis.
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30
4 mars 2026	Contenus	Semaine de lecture
	Activités	Semaine de lecture
11 mars 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Interprétation des résultats microbiologiques des produits alimentaires finis (suite).
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30
18 mars 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Les critères d'acceptabilité microbiologiques.
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30
25 mars 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Soutenir le développement de nouveaux produits alimentaires et l'évaluation de leur sécurité microbiologique par des tests de provocation ciblant <i>Listeria monocytogenes</i> .
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30
1 avril 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi

	Contenus	Soutenir le développement de nouveaux produits alimentaires et l'évaluation de leur sécurité microbiologique par des tests de provocation ciblant <i>Listeria monocytogenes</i> (suite).
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30
8 avril 2026	Titre	Madame Nassima Rabhi
	Contenus	Introduction aux probiotiques et à leurs applications en alimentation
	Activités	Cours théorique 08:30 à 11:30
15 avril 2026	Contenus	Libre (congé)
	Activités	Libre (congé.)
22 avril 2026	Contenus	Examen final
	Activités	Examen final - En présentiel 08:30 à 11:30
	Évaluation	Examen final 50% Couvrant la matière du 25 février au 08 avril inclusivement. NOTE IMPORTANTE: Pour les étudiants absents à l'examen intra, l'examen final compte pour 85% et couvrira l'ensemble de la matière du cours (07 janvier au 08 avril inclusivement)

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Évaluations

Calendrier des évaluations

7 janvier 2026	Activité	Pondération totale du cours
	Objectifs d'apprentissage visés	15% quiz étudiant 35% examen intra 50% examen final IMPORTANT: Pour les étudiants absents à l'examen intra, l'examen final compte pour 85%
	Pondération	100%
18 février 2026	Activité	Examen intra 8:30 à 11:30 En présentiel
	Objectifs d'apprentissage visés	Questions théoriques à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 07 janvier au 11 février inclusivement.
	Critères d'évaluation	Justesse de la réponse
	Pondération	35 %
22 avril 2026	Activité	Examen final

		8:30 à 11:30 En présentiel
	Objectifs d'apprentissage visés	Questions théoriques à choix multiples qui mesurent la compréhension de la matière du 25 février au 08 avril inclusivement.
	Critères d'évaluation	Justesse de la réponse
	Pondération	50 % IMPORTANT: Pour les étudiants absents à l'examen intra, l'examen final compte pour 85% et couvrira l'ensemble de la matière du cours (07 janvier au 08 avril inclusivement)

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à une évaluation	Toute absence à une évaluation ou lors d'un cours comportant une évaluation doit être justifiée en utilisant le formulaire CHE_Absence_Évaluation sous la tuile Vos formulaires disponible dans votre Centre étudiant. Le formulaire dûment rempli et les pièces justificatives doivent être soumis dans les sept jours suivant l'absence (art. 9.9 du Règlement des études de premier cycle). La décision sera rendue après vérification des documents soumis. IMPORTANT:
Matériel autorisé	Aucune documentation autorisée pour les examens (intra et final).
Seuil de réussite exigé	D (50%)

Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription	22 janvier 2026
Date limite d'abandon	13 mars 2026
Fin du trimestre	30 avril 2026
Évaluation de l'enseignement	Semaine 13 du trimestre

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet
---------------------------------	--

Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents

https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-e-autorisation_enregistrement.docx Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.

Permis

Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette capable de fonctionner avec Internet haute vitesse (pour faciliter le visionnement des vidéos et la participation aux séances synchrones). Vous aurez aussi besoin d'écouteurs et d'installer le logiciel Zoom sur votre appareil.

Pour accéder à votre environnement d'apprentissage StudiUM, il est recommandé d'utiliser le navigateur Chrome de Google ou encore Firefox de Mozilla.

Pour accéder aux ressources de la bibliothèque, vous devez installer le Proxy de l'UdeM sur votre appareil.

Par ailleurs, en tant qu'étudiant de l'UdeM, vous pouvez télécharger gratuitement la suite Office 360.

Ressources

Ressources obligatoires

Documents

Présentations PowerPoint (Sur StudiUM)

Autres documents préalables.

Ouvrages en réserve à la bibliothèque

Ressources complémentaires

Sites Internet

Procédure **Zoom** pour tous les participants qui ont une adresse @umontreal.ca

- Cliquer sur 1. et se connecter : [1. Pour se connecter à Zoom](#)
- Cliquer sur 2. pour démarrer/accéder à la séance Zoom: 2. Lien Zoom du MCB3051

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

[Centre de communication écrite](#)

[Centre étudiant de soutien à la réussite](#)

[Services des bibliothèques UdeM](#)

[Soutien aux étudiants en situation de handicap](#)

Autres

Vous ne voyez plus le bout de votre trimestre ? Vous cumulez les problèmes et difficultés en cours de trimestre ?

Avant d'atteindre le point de non-retour et/ou d'avoir recours à des pratiques peu recommandables, allez chercher de l'aide !

Consulter le site du [SOUTIEN POUR RÉUSSIR](#) de l'Université de Montréal. Vous y trouverez les outils et ressources pour vous aider à atteindre vos objectifs de réussite.

Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

[Règlement des études de premier cycle](#)

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

[Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales](#)

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

[Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap](#)

[Demande d'accommodement et responsabilités](#)

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à

chaque faculté ou école

Autres

Le règlement des études du premier cycle de de l'Université de Montréal (<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>) mentionne que, si vous croyez avoir été lésé dans l'évaluation d'un travail ou examen, vous devez entreprendre les démarches suivantes **à la fin du trimestre** suite à l'obtention de votre note littérale:

- 1) Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant doit faire une demande de consultation de ses travaux (*art. 9.4*). Afin de vous prévaloir de ce droit, effectuez une demande auprès de la TGDE responsable de la gestion du cours (coordonnées disponibles dans le programme horaire).
- 2) Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des **raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit** peut demander la révision de cette modalité en remplissant le formulaire dédié et déposer sa demande motivée auprès de l'autorité compétente de la faculté responsable du cours (en l'occurrence, la TGDE responsable de la gestion du cours). Suite à la révision des modalités d'évaluation, la note peut être maintenue, diminuée ou majorée et le relevé de notes sera ajusté en conséquence (*art. 9.5*).

Ainsi, veuillez noter qu'aucune modification de la note ne sera effectuée en cours de trimestre. Seule la TGDE est habilitée à recevoir vos demandes de consultation et de révision, et ce, en fin de trimestre. Seul le directeur du département est habilité à acquiescer à une demande de révision.

Règlement concernant la quérulence dans le contexte d'une demande, d'une plainte ou de l'exercice d'un droit d'un étudiant

L'Université de Montréal a adopté un règlement afin d'encadrer l'exercice d'une demande, d'une plainte ou d'un droit prévu aux politiques et règlements de l'Université lorsqu'un étudiant fait preuve d'une conduite quérulente. Soyez avisé que, le cas échéant, ce règlement sera appliqué.

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des

sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.

- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

[Site Intégrité](#)

[Les règlements expliqués](#)

Autres

Tout travail peut être analysé afin de déceler toute trace de plagiat.